

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES ( — d' — ) 3 <sup>e</sup> page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Tout condamné à 24 heures pour maudire ses juges! Les Allemands allongent le délai!... — Qu'ils orientent, mais qu'ils paient. — Le paiement ne sera obtenu que par des garanties draconniennes. — Les inquiétudes de Lénine. — La répression à Berlin. — Une nouvelle preuve de l'infamie allemande.**

Tout condamné à 24 heures pour maudire ses juges. Les Allemands dépassent copieusement la mesure. Leur presse continue à accumuler les protestations et les injures. Cela ne saurait modifier l'inébranlable volonté des Alliés. Que les Boches orientent, mais qu'ils paient. — Le paiement ne sera obtenu que par des garanties draconniennes. — Les inquiétudes de Lénine. — La répression à Berlin. — Une nouvelle preuve de l'infamie allemande.

Ce qu'il y a d'étrange dans les récriminations ennemies, c'est que les dirigeants de Berlin ont l'outrecuidante prétention de se représenter, eux, féroces agresseurs, comme d'innocentes victimes. Ils s'indignent violemment contre « l'asservissement perpétuel du peuple Allemand », alors qu'ils rêvaient de faire... après leur victoire, de simples esclaves des Belges et des Français.

Ils s'indignent et déclarent, par l'intermédiaire de M. de Brockdorff-Rantzau, le traité « inacceptable ». Certaines clauses, surenchérit ce plénipotentaire, sont inacceptables! Addition bien superflue, car si le traité n'est pas « accepté », les Allemands n'ont pas à s'inquiéter de clauses exécutables ou non!

« Non, écrit Auguste Gauvain des Débats, le traité n'est point inexécutable. Les Allemands seront simplement dans la situation de débiteurs qui, après s'être livrés à de folles dépenses, doivent se restreindre jusqu'à ce qu'ils aient remboursé leurs créanciers. On leur accorde même le bénéfice du concordat, car on leur fait remise des frais de guerre proprement dits. Chaque Allemand doit s'enfoncer dans le cerveau l'idée qu'il doit aux Alliés une part de son salaire ou de son gain quotidien. Quels que soient son salaire, ses gains, ses revenus de toutes sortes, il doit en prélever une part pour les Alliés. Les Alliés doivent être servis avant les créanciers allemands de l'Etat allemand, avant les porteurs de titres allemands, avant les souscripteurs des emprunts de guerre allemands. Nous n'avons pas à fixer les conditions d'un concordat entre le peuple et le gouvernement allemands; ils s'arrangeront directement entre eux au sujet du règlement de leurs rapports financiers. Mais, quel que soit cet arrangement, les Alliés sont des créanciers privilégiés qui doivent recevoir avant tous autres une part du revenu allemand. C'est la justice même. Pendant plus de quatre ans les Allemands, solidaires de cœur et de fait avec leur gouvernement, ont vécu du butin conquis ou volé. Ils ont recouru aux moyens les plus féroces pour tenter d'échapper aux conséquences de leurs crimes. Ils s'étaient juré de triompher malgré tout. Ils ont succombé. Ils doivent payer. »

Ils doivent payer! Tout est là, en effet; et ils le peuvent disent les financiers au courant des choses de l'Allemagne. N'oublions pas que nos ennemis eux-mêmes, au cours de la guerre, faisaient sonner bien haut que la fortune du pays était supérieure à celle des Alliés. Sans doute l'affirmation avait pour but d'obtenir, encore et toujours, des crédits nouveaux pour assurer le triomphe final! Mais il est exact, aussi, qu'avec l'affirmation on donnait à la nation des chiffres précis qui paraissaient bien établir la réalité de la richesse générale des Boches. Depuis, les capitaux ennemis, ceux surtout représentés par des titres étrangers, ont pris le chemin des pays neutres: Suisse, Hollande, Suède, Norvège. Berlin devra les faire rentrer, voilà tout!

Aussi bien, il ne s'agit pas de discuter. Il faut s'exécuter. M. Clemenceau l'a déclaré très récemment et très nettement dans sa réponse à M. Brockdorff-Rantzau.

Les Boches ont demandé la paix, non parce qu'ils étaient séduits par

les principes de M. Wilson, mais bien parce qu'ils étaient à la veille d'un effondrement militaire sans précédent.

A cette demande de paix, les Alliés ont riposté par des conditions précises.

C'est à prendre ou à laisser. Signer ou repartir. M. Brockdorff-Rantzau doit choisir.

C'est bien ce que pensent, même en Allemagne, les esprits avisés qui se refusent à duper le pays. Tel le socialiste Haase qui dit: « Il faut signer et s'exécuter. La résistance passive dont on menace les Alliés aggraverait dangereusement la misère actuelle. » Et, en conclusion, Haase met ses compatriotes en garde contre les conséquences d'un blocus impitoyable.

Il est vrai que ces socialistes allemands comptent sur le temps, les camarades alliés, ou la révolution universelle pour libérer la Germanie. Leur espoir repose sur quelque chose de réel. N'est-ce pas l'Humanité qui trouve trop dures les conditions imposées aux Barbares? Elle ose écrire: « De toutes nos forces nous les (les Allemands du bassin de la Sarre) aiderons, nous les appuierons dans leur lutte, comme nous appuyons tous les peuples opprimés... »

N'est-ce pas Longuet qui publie dans le Populaire, un odieux commentaire sous ce titre suggestif: « Une paix d'oppression et d'injustice: la force prime le droit ». Longuet, comme les Boches, compte sur « le prolétariat français et international pour abroger le pacte d'iniquité... » (!!!)

Voilà sans doute la raison de l'apparente soumission des révolutionnaires boches. Ils espèrent que grâce à des concours français (!!!) le traité sera déchiré. Ces Kamerads boches ne sont donc pas plus sincères que les plénipotentiaires allemands.

Les premiers conseillent la soumission en rêvant de félonie future. Les seconds protestent... au nom du droit et de la justice (!), prétendent parler au nom d'une Allemagne nouvelle et pourtant ils sont les mêmes hommes qui, de 1914 à 1918, agissaient pour le compte de l'Allemagne impérialiste et sur l'ordre des pangermanistes.

Quelle confiance pourrait-on accorder aux promesses des uns et des autres?...

Ce qu'il faut aux alliés ce sont des garanties solides. On ne les aura qu'en imposant aux Barbares des conditions draconniennes. Hors de là tout sera duperie!

Les nouvelles de Russie doivent nous réjouir. Le bolchevisme traverse des heures pénibles. Lénine lui-même juge nécessaire de jeter le cri d'alarme. Il avoue que les quatre prochains mois vont être pour le bolchevisme « les plus durs qu'il ait encore vécus ».

« Les difficultés matérielles qui nous attendent, déclare-t-il, vont être aggravées encore par l'opposition organisée des socialistes révolutionnaires et par les menées des mencheviks, aujourd'hui nos ennemis les plus redoutables. »

Il est exact que les socialistes russes mènent une active campagne contre les malfaiteurs qui ruinent le pays.

On annonce, en effet, que le bureau du Comité central du parti socialiste révolutionnaire à Moscou a voté une résolution demandant la convocation d'une assemblée constituante et affirmant que le pouvoir des Soviets est antidémocratique et profondément opposé aux intérêts des travailleurs.

Nous avons donc le droit d'espérer que la débâcle du régime odieux est proche.

La chute de Bela Kun, qui n'est plus qu'une question de jours, d'heures peut-être, est un avertissement pour Lénine. La tragédie touche à sa fin.

chaos. C'est ce qu'explique fort bien le Daily Chronicle:

« Le flot du bolchevisme commence à reculer à travers toute l'Europe au moment même où l'Allemagne examine nos conditions de paix. La Conférence de Paris avait montré si peu d'énergie contre le bolchevisme que l'Allemagne pouvait se demander si elle ne trouverait pas dans son adoption le meilleur moyen d'échapper aux clauses de la paix. Le Bolchevisme a paru, un moment, seul capable de tenir tête aux pouvoirs de la Conférence. Le cours des événements, depuis un mois, va à l'encontre de cette idée et le bolchevisme est marqué pour la faillite au point de vue international comme au point de vue national. »

Si l'Allemagne n'a plus l'espoir de résister aux Alliés en s'appuyant sur le bolchevisme, elle ne tardera pas à comprendre qu'une seule solution peut la sauver de la catastrophe finale: la capitulation totale et l'acceptation pure et simple du traité de Versailles.

Quelle que soit la répulsion que nous inspirent les Allemands on n'aura jamais trop de haine en France contre cette race abjecte.

Le Figaro reproduit un ordre de la Kommandantur allemande, qui mériterait les honneurs de l'affichage obligatoire dans toutes les communes ennemies:

Mob. Et.-Komdtr. 7/IV.  
E. O. d'n 6 déc. 1918  
ORDRE

M. le Maire de Danzig.  
La Commune de Danzig fournira 20 femmes qui partiront le 8 déc. pour St-Erme. Retour vers le 15 janvier.

Vous devez établir immédiatement une liste de femmes au-dessus de 15 ans, si possible sans gosses. Cette liste vous l'apporterez vous-même à la kommandantur aujourd'hui dans l'après-midi. La kommandantur fera le choix et désignera les femmes devant partir.

Cet ordre est irréductible. Mettre surtout les femmes de mauvaise vie.

On comprendra que nous ne commentons pas longuement cet ordre infâme.

Il suffit de noter que les chefs ennemis organisaient la traite des françaises, dans les régions envahies. On ne soutiendra pas à Berlin que cette infamie officielle était justifiée par les lois de la guerre!...

Il y a des choses qu'il faut noter et dont il faudra se souvenir!

A. C.

## INFORMATIONS

### Les Boches repousseraient le traité (?)

L'agence « Europa Press » annonce qu'au cours d'une réunion tenue par les groupes, les partis de la majorité ont décidé, à l'unanimité, de repousser le projet de paix présenté à l'Allemagne par l'Entente.

### Remise de bateaux allemands à la France

Les bateaux allemands « Rudolph » et « Dusseldorf » ont été remis au torpilleur français « Opiniâtre », en présence de l'attaché naval français, du représentant du consulat allemand à Barcelone et du second commandant de la marine espagnole. Ils seront conduits à Toulon par le remorqueur français « Travailleur ».

### La Saxe adhère à l'appel au peuple allemand

Le gouvernement de Saxe a adressé un télégramme à Ebert, l'assurant de sa complète adhésion à l'appel adressé au peuple allemand contre le traité de paix.

### La campagne des Socialistes français

On suit avec une grande attention à Berlin l'attitude adoptée par la presse socialiste française, dont les protestations contre les termes du traité sont reproduites en gros caractères avec une très grande satisfaction.

tères avec une très grande satisfaction.

### La signature du traité de paix

On annonce que le retour du Président Wilson à Washington serait fixé au 15 juin. On conclut de cette information que, selon toute probabilité, le traité de paix sera définitivement signé le 3 et le 5 juin.

### France et Italie

A l'annonce de l'accord franco-anglo-américain, l'opinion publique italienne a manifesté quelque étonnement de constater que l'Italie en était absente.

Des déclarations officielles mettent les choses au point et expliquent la nature de l'accord conclu entre la France, l'Angleterre et l'Amérique. Il ne constitue nullement un véritable traité d'alliance, mais une garantie supplémentaire accordée à la France en dehors des garanties stratégiques.

Au moment opportun, la France et l'Italie ne manqueront pas de signer un traité d'alliance.

### Le différend italien serait tranché

Les conditions militaires et navales, économiques et financières qui concernent la république d'Autriche sont prêtes. Le Conseil des cinq a sanctionné les conclusions de la Commission territoriale compétente, au sujet de ses frontières futures.

La frontière italienne-yougo-slave-autrichienne est désormais fixée non sans difficulté d'ailleurs. Il semble que la frontière italienne doive suivre la ligne orographique, au sud du col de Tarvis.

Dans la région de Klagenfurt et de la partie de la Carinthie, dont cette ville est le centre, un plébiscite serait envisagé. Enfin, la ligne Trieste-Villach serait tout entière attribuée à l'Italie.

### Mutinerie de cinq régiments bolcheviks

Il est confirmé que pendant les récents combats sur le front de l'Oural, cinq régiments bolcheviks se mutinèrent, arrêtèrent et noyèrent un certain nombre de commissaires parmi lesquels se trouvait M. Linder, secrétaire particulier de Trotsky.

### La situation en Hongrie

La Gazette de Berlin à Midi annonce que le calme règne à Budapest, où les gardes ont été renforcés. Le gouvernement mobilise tous les hommes jusqu'à 45 ans. Des patrouilles passent de maison en maison et emmènent tous les jeunes gens qu'elles rencontrent. Beaucoup cherchent à échapper à cette incorporation forcée.

Des grèves ont éclaté dans diverses exploitations.

### Un engin boche tue un prisonnier allemand

Nul n'ignore que les Boches ont disposé un peu partout dans les régions envahies des engins à surprise destinés à tuer les soldats français qui se laissent prendre au piège.

Ces jours derniers, c'est un prisonnier allemand qui a été la victime de la fourberie cruelle de ses compatriotes. Il travaillait dans les environs de Gernay et vit à sa portée un fil de fer sortant du sol. Il tira violemment et une violente explosion retentit. L'engin devait être puissant, car le corps du prisonnier a été déshiqué, mis en morceaux.

Que ceci serve de nouvel avertissement à tous ceux qui voyagent ou séjournent dans ces tristes contrées où il est recommandé de se montrer prudent.

### Un vilain monde

Schwartz, l'espion allemand depuis plusieurs mois sous les verrous, a dénoncé vingt-trois de ses complices dont dix-neuf sont actuellement arrêtés. Ce sont des tenancières de débits borgnes et des filles publiques. La bande Schwartz a terrorisé par ses dénonciations pendant l'occupation allemande Lille et une partie de la région du Nord.

### Un télégraphe mystérieux

Le commissaire spécial de la Sûreté générale de Lyon, a saisi un

appareil clandestin de télégraphie dans les bâtiments des nouveaux abattoirs de Lyon. Cet appareil permettait, depuis de longs mois, de communiquer avec la Suisse et au delà en se servant du réseau de transports de l'énergie électrique et grâce à un code particulier.

On recherche le code et qui télégraphiait.

### Talaat-Pacha arrêté

Talaat-Pacha, ancien grand-vizir de Turquie a été arrêté.

## CHRONIQUE LOCALE

### A propos des autobus

Le Journal du Lot se préoccupe, comme on l'a vu, de la question des autobus dans le Lot. Ça ne plait pas à tous ceux qui ont cru résoudre cette question. Nous n'y pouvons rien: mais ceux-là nous concéderont bien le droit de répéter, ce que nous avons dit le lendemain même du vote du projet de création des autobus: « Le Conseil général est allé un peu vite en besogne. »

Aussi bien, ne nous concèderaient-ils pas ce droit que nous le prendrions quand même. C'est d'intérêt public.

Certains, bien ou mal intentionnés, vont, clamant fort, pour quels échecs le répéter, que le Journal du Lot, est hostile à l'organisation des services de transports par autobus.

C'est idiot, c'est malveillant, mais c'est de bonne politique, paraît-il, que de propager cette accusation.

Les moyens de transport à travers le département et hors du département ont toujours été réclamés ici en faveur des populations de nos cantons déshérités au point de vue des communications.

Nous avons applaudi à l'idée, puis à la décision relatives à l'organisation du service de transport, par autobus ou par tramways. Nous y applaudissons encore.

Mais, comme nous l'avons dit, dès le premier jour, le Conseil général est allé un peu vite en besogne: le cadeau qu'il a fait aux contribuables du département est un peu cher.

Très cher même, car avec au moins 50% d'économies, les transports par autobus auraient pu être assurés. Or ces 50% qui représentent plusieurs centaines de mille francs par an auraient pu être économisés si le Conseil général n'était pas allé aussi vite en besogne, c'est-à-dire s'il avait fait appel à la concurrence, à l'adjudication.

Nous ne sommes donc pas, comme on le voit, contre les transports par autobus; au contraire, car le Lot, pendant 5 ans a été privé de tous moyens de transports, en dépit des plus vives protestations venues de tous les cantons.

Nous protestons contre la dépense exagérée que comportera ce service de transports, alors que cette dépense aurait pu être réduite de moitié.

Dans son discours de remerciements au Conseil général, le Préfet disait: « Il ne faut pas jeter de la poudre aux yeux... »

Eh bien, pendant ces dernières années, le Conseil général a tenu 12 sessions au moins. Jamais il ne s'est occupé de la question des transports. Aucune élection, — c'était la guerre — n'était à préparer.

A cette session d'avril, 6 mois après l'armistice, il n'en est plus ainsi: en 3 jours, un consortium d'entrepreneurs est constitué: en 5 heures, un projet comportant une dépense de 675.000 francs par an, payée par les contribuables est voté. C'est un record: les sportsmen applaudiront mais les contribuables ne peuvent que manifester de la mauvaise humeur.

### PIÈCES ET SOUS RÉAPPARAISSENT

Les pièces et les sous réapparaissent. Ils avaient disparu quelques mois après la mobilisation, ils rentrent quelques semaines après la démobilisation.

Oh donc nichaient-ils? Dans des cafétières, dans des sacs en toile platement enfouis dans les caves? Toujours est-il que pièces et sous réapparaissent.

Mais il y a plus que des campaigners qui les avaient resserrés. Tout récemment, une boutiquière de

Cahors, offrait 5 ou 6.000 francs de pièces de 1 franc et de 0 fr. 50 centimes en échange de billets de banque.

Il y a 3 ou 4 jours, une campagne apportait à un commerçant de notre ville un sac assez grand, entièrement bondé de sous recouverts d'une épaisse couche de vert de gris.

De vifs reproches furent adressés à ces resserreurs, et ce fut tout. Quand on a connu les difficultés qu'ont eues acheteurs et vendeurs pendant la guerre pour se procurer de la petite monnaie, des reproches, aussi vifs soient-ils, sont-ils suffisants?

### Médaille militaire

La médaille militaire et la croix de guerre avec palmes ont été attribuées au caporal Robin Joseph (réserve), au 7<sup>e</sup> rég. d'infanterie: gradé énergique et courageux. A été grièvement blessé à son poste de combat, le 29 juin 1916, dans le bois de Vaux-Chapitre, au cours d'un violent bombardement. Deux blessures antérieures. Une citation.

### Médaille d'honneur

La médaille d'honneur a été accordée au gendarme Pouzergues de la 17<sup>e</sup> légion pour acte de courage et de dévouement.

### Les mercantis polonais

Les Polonais sont énergiques et ils n'entendent pas se laisser voler impunément par les profiteurs de la guerre. A la dernière séance de la Diète, le ministre du Ravitaillement ayant déclaré: « Il faut dresser dans toutes les villes de Pologne des potences pour les mercantis et les fonctionnaires véreux!... » la salle croula sous les applaudissements, et un député de la majorité s'écria: « Cette loi nous la voterons, nous... »

Hélas! nous n'en demandons pas tant dans notre vieille France!

Pourvu que les mercantis ne soient pas oubliés dans la liste des contribuables, qu'ils soient taxes fortement, cela suffirait puisqu'aussi bien, la plupart d'entre eux, actuellement, sont devenus les protecteurs, et qu'ils font — au moins pour l'instant — la pluie et le beau temps dans les principales administrations!

Cela fut prévu. On verra, lisait-on ici même, ces individus qui ont été des forbans du commerce, jour de l'impunité et être un jour salués bien bas par ceux-là qu'ils ont dépouillés, affamés.

Combien de temps cela durera-t-il? N'employons pas, en France, les procédés rapides des Polonais mais la justice exige qu'en France les milliards d'impôts soient payés surtout par les grands profiteurs des fournitures innombrables destinées au ravitaillement tant civil que militaire.

Quant aux fonctionnaires véreux, il semble qu'il serait facile de les « brûler », c'est-à-dire de les pincer, par une simple inspection des finances!

### Justice de paix

M. Roussille est nommé suppléant du juge de paix de Latronquière en remplacement de M. Mage décédé.

### Bourses

Des bourses ont été accordées aux jeunes filles dont les noms suivent:

Leymonerie Marguerite-Jeanne, née le 22 juin 1903 à Puybrun. Le père expéditeur de denrées à Puybrun; 8 enfants. — Bourse familiale, cours complémentaire de Souillac.

Marroncle Marguerite-Gabrielle-Henriette, née le 28 septembre 1905 à Cardailac. Le père métayer à Cardailac; 4 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Saint-Céré.

### Trésorerie générale

Sur le tableau d'avancement du personnel des trésoreries générales, nous relevons les noms suivants des employés de la trésorerie générale du Lot: MM. Boué et Huret, commis de 1<sup>re</sup> classe sont inscrits pour le grade de commis principal de 6<sup>e</sup> classe; M. Pédelmas, commis de 3<sup>e</sup> classe est inscrit pour la 2<sup>e</sup> classe. Félicitations.

**Enregistrement**  
M. Paolini, receveur de l'enregistrement à Anduze (Gard) est nommé Conservateur des Hypothèques à Gourdon.

**Association**  
L'Officiel publie l'extrait d'une déclaration faite le 23 avril par l'Union amicale des démobilisés des armées des cantons de Cahors avec siège social, à l'Hôtel de Ville de Cahors.

**Changement de foire**  
Le 1<sup>er</sup> juin tombant un dimanche, la foire de Cahors qui devait avoir lieu à cette date est fixée au samedi 31 mai.

**Comité de répartition des sucres**  
En raison du retard dans les arrivages de sucre, le Comité a décidé que les coupons non servis en avril seraient valables en mai.

Les détaillants remettront ces coupons à leurs fournisseurs dans les cinq premiers jours de juin, en ayant soin de les coller sur des feuilles distinctes de coupons de mai.

**La Démobilisation**  
On annonce que la démobilisation des hommes appartenant aux classes 1907 et 1908 est complètement préparée et qu'elle aura lieu aussitôt après la signature des préliminaires de paix.

**Fermeture des pâtisseries**  
Les pâtisseries de la ville de Cahors ont l'honneur de prévenir leur clientèle que leurs magasins seront fermés le mardi de chaque semaine, à partir du 20 mai 1919.

Les pâtisseries ont été obligés de prendre cette décision à cause de la pénurie du sucre.

**Grande Fête de la Jeunesse sportive de Cahors et des Mutillés de la Guerre**  
La Jeunesse sportive de Cahors et l'Association des Mutillés de la Guerre organisent pour le dimanche 15 juin 1919 une grande fête de jour et de nuit.

Cette fête comprendra un concours d'éducation physique, une fête populaire et un concert en plein air.

Le concours d'éducation physique aura lieu dans la matinée sur les Allées Fénelon et sera ouvert à toutes les sociétés sportives du département. Des prix seront décernés aux groupes et aux sportifs qui se seront distingués.

Dans l'après-midi, les sections de Boys-Scouts, de l'Avion caducien, les élèves des écoles, les lauréats du matin, exécuteront sur les Allées Fénelon, des exercices sportifs et des mouvements d'ensemble.

Pour donner à cette partie de la fête un caractère populaire, une souscription sera ouverte dans les bureaux des principaux journaux locaux et régionaux et des listes seront déposées dans les principaux établissements de la ville.

Pour clôturer la fête, l'Association des Mutillés organise pour le soir un concert en plein air avec les concours des groupements musicaux, littéraires, artistiques de la ville et des meilleurs artistes caduciens.

Nous rappelons que les engagements pour le concours départemental doivent être envoyés avant le 20 mai au capitaine chef de section subdivisionnaire d'Instruction physique (caserne Bessières, Cahors). Méme adresse pour tout demande de renseignements complémentaires.

**Coopératives de consommation**  
Le Comité Fédéral des Coopératives de la Région du S.-O. qui représente 150 Sociétés groupant plus de 300.000 consommateurs, s'est réuni à Cette le 21 avril, à l'effet d'examiner les dispositions à prendre en présence des adversaires des Coopératives. Sur rapport très documenté du délégué Caudazaignes, représentant l'Union du bassin houiller de l'Aveyron, il a été pris une décision qui concentre l'effort commercial dans un organisme commun créé par l'ensemble des unions départementales dans la région S.-O.

La mise en œuvre de ce service est

incessante et nous prions les Sociétés intéressées de ne rien négliger pour répondre aux demandes et communications qui leur seront faites.

Relèvent de ce service les départements suivants :  
Tarn, Ariège, Aude, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Hérault, Aveyron, Cantal et LOT.

**La fraude sur le lait**  
M. l'inspecteur des fraudes de Cahors, opérant, à l'entrée de Cahors, au Pont Valentré, des prélèvements de lait dans les bidons des laitières. Il venait de prélever des échantillons dans 3 bidons sur les 4 qui se trouvaient sur la charrette d'une laitière : jusque-là l'inspection s'accomplissait de façon parfaite. Mais au moment où il voulut toucher au 4<sup>e</sup> bidon, la laitière se dressa, saisit le bidon et le vida. La laitière avait bien ou mal calculé son coup : l'inspecteur reçut le contenu du bidon sur lui.

Intulé de dire que l'inspecteur des fraudes informa la laitière, une dame R..., de Labéraudie qu'il allait lui dresser procès-verbal. Et c'est ce qu'il a fait : à 18 sous le litre, le public est en droit d'avoir du lait exempt d'eau. Or le 4<sup>e</sup> bidon, — le geste de la laitière le prouve — contenait une mixture : de l'eau mélangée de quelques gouttes de lait.

Et c'est avec ça que l'on soigne les malades !!

**Ecoles pratiques de commerce et d'industrie**  
Les examens destinés à constater l'aptitude des candidats aux bourses auront lieu le lundi 2 juin, à 8 h., à la Préfecture de chaque département et dans un certain nombre d'autres centres qui pourront être ultérieurement désignés.

Le registre d'inscription sera clos le 15 mai courant.

La nomenclature des pièces à produire et le programme des connaissances exigées sont déposés à la Préfecture (1<sup>re</sup> division) où les intéressés pourront en prendre connaissance.

**Comité départemental des mutillés et réformés de la guerre**  
Des concours pour 6 emplois de rédacteur et 3 emplois d'expéditionnaire à l'Office National des Mutillés et Réformés de la guerre, réservés aux militaires réformés n° 1 ou n° 2 seront ouverts les 16 juin et 23 juin 1919.

Les conditions insérées au Journal Officiel du 13 avril 1919 sont à la disposition des intéressés à la Préfecture.

Les demandes seront reçues à l'Office National, 6 avenue Constant Coquelin à Paris (VII<sup>e</sup>) jusqu'au 2 juin pour les aspirants rédacteurs et au 10 juin pour les aspirants expéditionnaires.

**Concours de chevaux de selle à Pau en 1919**  
Un concours pour chevaux de selle hongres et pouliches de 3 ans, présentés en main, se tiendra à Pau (plaine de Verdun), le jeudi 5 juin 1919, à 8 heures.

Pour être admis au concours, les animaux présentés doivent :  
1. Appartenir à un propriétaire français ou domicilié en France  
2. Être nés et élevés dans le 4<sup>e</sup> arrondissement d'inspection générale qui comprend les départements suivants : Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Hte-Garonne, Gers, Ariège, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Gironde, Dordogne, et LOT.

**Baccalauréat**  
Les épreuves écrites du baccalauréat auront lieu les 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet prochains.

Les inscriptions seront reçues dans les secrétariats des Facultés des Sciences et des Lettres du 19 mai au 7 juin inclus.

**Mouvement des vins**  
Voici le relevé des quantités de vins enlevées des chais des récoltants, des quantités imposées au droit de circulation et des stocks existants chez les marchands en gros dans le Lot, pendant le mois d'Avril 1919 :

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 13.177 hectolitres.  
Antérieures : 47.432 hectolitres.  
Total : 60.607 hectolitres.

Quantités de vins soumis au droit de circulation : 12.277 hectolitres.  
Antérieures : 64.511 hectolitres.  
Total : 76.788 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 3.565 hectolitres.

**Prime de démobilisation**  
Les démobilisés qui ont fait leur demande de prime de démobilisation sont informés qu'ils doivent l'adresser directement et non par l'intermédiaire de la Préfecture, au commandant de leur dernier dépôt d'affectation.

**Bon d'habillement**  
Les R. A. T. démobilisés et possesseurs d'un bon d'habillement pour des effets civils, qu'ils auraient dû toucher à leur démobilisation en échange des effets militaires en drap, pourront s'enquérir auprès du dépôt démobilisateur le plus proche de leur résidence, s'il existe des effets civils à leur taille.

Suivant la réponse faite par le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Administration Centrale, il leur appartiendra de choisir le jour où ils se rendront à ce dépôt pour faire l'échange des vêtements, de façon que leur déplacement ne leur occasionne que le minimum de dépenses, les frais restant à leur charge.

**Maxou**  
Grave accident. — Un honorable propriétaire du hameau de St-Pierre-Lafaille, commune de Maxou, labourait dans un champ situé près du hameau de Moncoulté, lorsque, à un moment donné, alors qu'il se trouvait près d'un vieux puits dont la muraille, en partie démolie, s'élevait à 0 m. 50 du sol, les bœufs firent un brusque écart et l'un d'eux sauta dans le puits, entraînant avec lui son compagnon ainsi que le charnu. Le joug se rompit : le premier seul fut précipité dans le puits d'une profondeur d'environ 25 pieds dont 2 mètres d'eau, l'autre bœuf resta suspendu dans le vide par la partie du joug qui lui restait à la tête.

Le propriétaire appela au secours, en quelques minutes cinquante personnes accoururent sur les lieux et organisèrent immédiatement le secours nécessaire. Ce n'est qu'au bout de cinq heures de travail et avec l'aide de trois paires de bœufs, qu'on parvint à retirer les bœufs. Le bœuf qui était resté suspendu par les cornes avait cessé de vivre, l'autre en a été quitte pour un bain forcé et la ressurection de ses deux cornes.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

**Saint-Félix**  
Le pécule. — Un grand nombre de familles de la commune de St-Félix dont les fils ou les époux sont morts pour la France ont déjà perçu le pécule de 1000 francs inscrite par la loi du 9 avril 1918.

Facultés de M. Leburéau. — Deux faits récents qui se sont passés dans notre commune montrent que M. Leburéau militaire fait toujours des siennes.

M. Labédie Frédéric classe 1894 qui aurait dû être démobilisé en janvier 1919, ne l'a été que le 28 avril suivant. Pourquoi ? Parce que l'autorité militaire lui ayant accordé le 15 février un sursis à titre de bûcheron travaillant pour la Défense nationale, il a fallu que ce sursis soit expiré avant de démobiliser le titulaire.

M. Castagné, du village des Clauzels, charron classe 1907 demande un sursis comme charbonnier, ce sursis lui est accordé plus d'un mois après sa démobilisation et n'a par conséquent plus de raison d'être.

Quand donc un vent d'assainissement et de progrès soufflera-t-il sur les papiers et les lenteurs de M. Leburéau ?

**Montfaucon**  
Un groupe de démobilisés est en formation à Montfaucon.

Les démobilisés désireux d'en faire partie sont priés de donner leurs noms à M. Frédéric Bergonioux. Les hommes de troupe seuls seront admis.

Pour pouvoir se faire inscrire, il faut avoir été mobilisé dans la zone des armées ou avoir fait campagne aux colonies pendant la durée de la guerre.

Le bureau sera constitué à la première réunion générale et les statuts définitifs seront également arrêtés.

**SUIS ACHETEUR**  
Cahors ou localité desservie par ligne Cahors-St-Denis-Catus, de commerce quelconque, cinéma, etc. ou propriété de rapport.

SOBRATO, 42 rue Dupetit-Thouars, Paris.

à vous ! Faites sur cette cire la marque qu'il vous conviendra, avec vos dents ou vos ongles ! je remettrai l'enveloppe que voici, c'est-à-dire la facture qu'elle contient, à toute personne qui viendra de votre part et me remettra le cachet que voici.

Il avait ôté de l'anneau de sa chaîne le cachet qu'il venait d'appliquer sur la cire.

On ne le trouvera pas sur votre poitrine, dit-il en le glissant dans les vêtements de Rambert. Etudiez-le bien. Ce cachet porte ma devise : *Quid mihi!* en français : *Peu m'importe!* Rayez cette cire d'un coup d'ongle, vous dis-je, afin que vous puissiez bien décrire l'enveloppe que voici à celui ou à celle que vous m'enverrez. Vous n'êtes point tenu d'avoir confiance en moi, et je vous offre de prendre, vous le voyez, toutes les précautions imaginables.

Noël regardait avec des yeux de fou cet homme, qui froidement lui proposait le pacte que les légendes attribuaient au démon, dans les contes.

Allons ! Marquez toujours ce cachet d'un coup d'ongle, afin que vous puissiez dire comment il est et que ce soit bien ce pli-là, non un autre, que je remette à qui vous me désignerez !

La main de Noël touchait le papier, ce papier qui lui faisait peur comme s'il eût brûlé.

Brusquement, fébrilement, pre-

nant l'enveloppe entre ses doigts, son pouce s'enfonça dans la cire, qu'il fit craquer et dont il écarta l'inscription, le second mot *Mihi* étant emporté et tombant à terre :

— Vous voyez ce qui reste, dit Noël. *Quid!* *Quid!* *Quid!* est un peu entamé. Il y a une tache légère au coin gauche de l'enveloppe. Faites mieux. mettez votre nom au coin de ce papier.

Et Rambert obéissait machinalement. Noël fit disparaître dans sa poche l'étui et l'enveloppe, et dit :

— Maintenant, la destinée de votre fils est entre vos mains !

— Monsieur, demanda Rambert froidement (une sueur glacée lui coulait du front sur les joues), combien... combien de temps me donnez-vous pour réfléchir ?

— Deux jours, répondit Noël.

— Si je vous envoie... quelqu'un vous demander ce papier-là, le lui remettrez-vous ?

— Oui.

— Avec le nom de l'enfant écrit là ?

— Jacques Rambert. Et qui m'enverrez-vous ?

— Un honnête homme qui me méprisera comme les autres si... je... le docteur Pascal Arthez, enfin...

— Ah ! M. Arthez ? Je connais, fit Noël avec un sourire.

— Alors, répliqua Rambert d'un ton farouche, c'est bien, allez-vous-

**DÉPÊCHES**  
Paris, 11 h. 50

**L'attitude de l'Italie**  
De Rome : Les parlementaires italiens s'agitent. Les socialistes officiels et les membres de l'entente parlementaire ont longuement échangé leurs vues sur la situation politique internationale.

**LE DECLIN BOLCHEVISTE**  
Bela Kun insuffisant !  
De Copenhague : Dans un manifeste, Léonine reproche à Bela Kun de n'être pas un chef révolutionnaire à la hauteur. Il reconnaît que Budapest ne peut plus être le centre de la révolution mondiale comme on l'avait projeté. Seul, Moscou demeure le pivot de la révolution.

**Un échec sensible**  
De Londres : Les Bolchevistes ont dû évacuer Christopol.

**VERS LA FIN**  
De Londres : Militairement on peut considérer le bolchevisme russe comme battu. Politiquement on remarque déjà qu'autour du gouvernement d'Omsk se groupent des chefs et des peuples.

**A qui le commandement ?**  
A qui incombera la tâche de relever la Russie. Un grand pas serait fait si les gouvernements d'Arkhangel et du Don reconnaissaient le gouvernement de Kolchak.

**La traversée de l'Atlantique**  
De St-Jean-Terre-Neuve : Les préparatifs sont activement poussés pour la prochaine traversée de l'Atlantique en avions.

**L'ALLIANCE FRANCO-AMERICAINE**  
De New-York : La majorité des sénateurs républicains et démocrates approuvent sans réserve, le projet d'alliance avec la France.

**Deux aviateurs se tuent**  
De Madrid : Un avion volant vers Tétouan est tombé. Deux officiers du génie furent tués.

**La situation en Egypte**  
De Londres : La situation générale en Egypte s'est considérablement améliorée. Le général Allenby est parti pour la Syrie. Le général Stack est définitivement nommé sirdar de l'armée égyptienne et gouverneur du Soudan.

**Crédits à l'Italie**  
De Londres : Le gouvernement Uruguayien se propose d'accorder un crédit de cent millions à l'Italie pour l'achat de divers produits en Uruguay.

**De Paris à Madrid en avion**  
De Madrid : L'aviateur Georges Brou s'est rendu de Paris à Madrid avec deux passagers, sur un avion Farman.

**Les Boches protestent toujours**  
De Bâle : Scheffeldmann a fait lire à la Grande Assemblée une protestation au sujet de Dantzig. Il déclare vouloir lutter contre toute séparation de territoire.

**CARBURE CALCIUM**  
150 % kg. franco toutes gares.  
Hénault, Libourne (Gironde).

**VINS DE BORDEAUX**  
PROPRIÉTAIRE VITICULTEUR  
offre situation à personnes sérieuses ayant de bonnes relations, en s'occupant du placement des vins rouges et blancs de sa récolte, ainsi que de bons crus rouges du bordelais en cercles et en bouteilles. Convientrait à Fonctionnaires, Retraités, etc. Bel avenir à personnes désirant s'occuper activement.

Ecrire, avec références, à **Vve Nadal**, Négociant - Propriétaire, Château de Courtade, (1<sup>re</sup>s côtes), Cambianes (Gironde).

**HERNIES**  
MEMBRE DU JURY DES HORS CONCOURS

**JE SUIS GUÉRI** — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies, après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et de nouveaux perfectionnements, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, Monsieur GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à :  
Figeac 15 mai, hôtel des Voyageurs.  
Gramat 16, hôtel de Bordeaux.  
Cahors 17, hôtel de l'Europe.  
Gourdon 18, hôtel de la Boule d'Or.  
Souillac 19, hôtel du Lyon d'Or.  
Causseac 20 juin, hôtel Larroque.  
Brochure franco sur demande. Centures Ventrières pour déplacements de tous organes.

**Les dangers de LA HERNIE**  
sont radicalement supprimés par la nouvelle découverte du grand spécialiste de Paris, M. A. CLAVERIE.

Tous les hernieux qui veulent vivre et travailler sans craindre la fatigue ni les conséquences funestes de leur infirmité doivent demander aujourd'hui même à M. A. CLAVERIE, 234, Faubourg St-Martin, à Paris, le magistral « Traitement de la Hernie » qui contient la description de cette belle découverte ainsi que des renseignements utiles pour toutes les personnes atteintes de Hernies, Efforts, Descentes, etc.

ÉTUDE DE M. Gustave VINEL  
NOTAIRE A LARNAGOL (LOT)

**Vente de fonds de commerce**  
**Deuxième avis**

Suivant contrat passé devant M<sup>e</sup> Gustave Vinel notaire à Larnagol, le vingt-deux avril mil neuf cent dix-neuf, publié pour premier avis dans le présent journal, feuille du deux mai mil neuf cent dix-neuf. M. Austruy Louis, a vendu à M. St-Affre Clément, un fonds de commerce de forgeron et de maréchalerie exploité à Cajarc, place du champ de foire.

Avis est donné, en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, que, dans les dix jours au plus tard à dater de la présente seconde insertion, tout créancier du précédent propriétaire, que sa créance soit ou non exigible, pourra former au domicile ci-après indiqué, par simple acte extra-judiciaire, opposition au paiement du prix de ladite vente.

Domicile est élu pour les oppositions à Cajarc, au siège du fonds vendu.

Conformément à l'article 5 de la loi du 17 mars 1909, pendant vingt jours à dater de la présente insertion, une expédition de l'acte de vente précité sera tenue, au domicile sus-indiqué, à la disposition de tout créancier opposant ou inscrit pour être consulté sans déplacement.

Pour seconde publication.  
G. VINEL.

Le Gérant : A. COUESLANT.  
Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).

Etudes de M<sup>e</sup> DORDET, Avoué-licencié à Tulle (Corrèze) et de M<sup>e</sup> LONGPUEGH, Notaire à Figeac (Lot)

**Vente d'Immeubles dépendant de Successions bénéficiaires**  
**Un Domaine avec Maison de Maître**  
Situé à « Ménéviale » ou « Bénéviale » communes de La-Bastide-du-Haut-Mont et de Sénailac, canton de Latronquière, arrondissement de Figeac (Lot)

Adjudication fixée au premier juin 1919, en la Mairie de Latronquière (Lot)  
EN UN SEUL LOT

Mise à Prix : 10.000 Francs

L'an mil neuf cent dix-neuf, le PREMIER JUIN, à quatorze heures, en la mairie de Latronquière (Lot) et par le notaire M. Longpuegh, ministre de M. Longpuegh, notaire à Figeac (Lot) et à la requête de Madame Geneviève-Marie-Louise-Joséphine Prieur-Moles-Lacroix, sans profession, et de M. Marius-Honoré Menier docteur en médecine, son mari, qui l'assistent et l'autorisent, demeurant ensemble à Decazeville (Aveyron) ladite dame n'agissant qu'en qualité d'héritière bénéficiaire, ayant pour avoué M<sup>e</sup> DorDET, avoué près le Tribunal civil de Tulle, demeurant dite ville, 6, quai de la République.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés :

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE EN UN SEUL LOT

Le domaine de « Ménéviale » ou « Bénéviale », situé sur la commune de La Bastide du Haut-Mont et par extension sur celle de Sénailac, le tout canton de Latronquière, arrondissement de Figeac, Lot, consistant en maison à usage d'habitation bourgeoise, servant aussi pour le colin, grange et autres bâtiments d'exploitation (tous ces bâtiments en excellent état), cours, jardin, terres, prés, bois, taillis, pâtures et bruyères ; le tout d'une contenance d'environ quatre-vingt-douze hectares, cinquante-neuf ares, vingt centiares et cadastré, commune de La Bastide du Haut-Mont, section A

numéros deux et soixante-et-onze à quatre-vingt-onze inclus et section B, numéro un, pour une contenance totale de 91 hectares 59 ares et 10 centiares, ci..... 91h.59a.10c. et commune de Sénailac section B, numéro trentesix pour 1 hectare 10 centiares, ci..... 1h.00a.10c.

Total égal..... 92h.59a.20c.

Ensemble toutes les appartenances et dépendances au dit domaine, ainsi que le tout se poursuivant et comporte, sans autre exception que celle du cheptel et outils aratoires qui demeurent réservés.

MISE A PRIX DE CE LOT : 10.000 fr.

Les immeubles ci-dessus désignés dépendent des successions bénéficiaires de feu Monsieur Louis Moles et dame

Mariée Lacroix, en leur vivant mariés, imprimeurs, demeurant à Tulle, avenue de la Bastille.

La vente en a été ordonnée par jugement rendu par le Tribunal civil de Tulle, le 3 avril 1919, enregistré.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de 10.000 fr.

Le cahier des charges dressé pour servir à la vente, est déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Longpuegh, notaire à Figeac.

Fait à Tulle, en l'étude, par l'avoué soussigné, le 5 mai 1919.

Signé : DORDET, Avoué licencié.

Enregistré à Tulle, A. J., le mil neuf cent dix-neuf ; folio... case... Reçu un franc quatre vingt huit centimes.

Signé : POUGET, receveur.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 33

**LE PETIT JACQUES**  
PAR JULES CLARETIE  
De l'Académie Française  
DEUXIEME PARTIE  
I  
L'HOMME ABDIQUE

— La signature de M. Justin Noblet. Vous voyez que je ne parle pas de la mienne !

Ecoutez, dit encore Noël. Voici le marché que je vous propose : Je vais, devant vous, écrire sur ce billet le nom de votre fils !

Il tira de sa poche une sorte d'étui où, sous un petit volume, une bouteille d'encre longue et fine, un porte-plume, une bougie très tenue et un morceau de cire rouge étaient enfermés et rendus portatifs — et pendant que les yeux un peu hagards, pleins de fièvre et d'effroi, d'incredulité effarée, de Noël, suivaient, épiaient tous ses mouvements, il s'assaya sur l'espèce de banquette de bois scellée à la muraille, et lentement traçait, en disant tout ce qu'il écrivait, le nom de Jacques Rambert sur le papier destiné à M<sup>e</sup> Justin No-

blot :  
— Nous disons ? demanda-t-il à Noël, avec un sang-froid qui stupéfiait le pauvre diable...  
— Nous disons... quoi ? balbutiait l'accusé.  
— Le nom de votre fils... Jacques Rambert... né le... Vos prénoms ?  
— Noël-Louis-Simon Rambert...  
— Noël-Louis-Simon Rambert, répétait Noël.

Et il écrivait. Il mit ensuite le papier sous les yeux de Noël.

— Vous voyez que j'ai mis là le nom de votre enfant, le vôtre. Eh bien ! ce papier, je l'enferme dans une enveloppe que je vais cacheter devant vous. Devant vous, répéta Noël fermement.

Il frottait contre la muraille une allumette de cire, disant ironiquement :  
— Il y a du salpêtre sur ce mur... C'est humide...  
Puis, comme l'allumette brûlait, il mettait le feu à la mèche de la petite bougie, présentait le mince bâton de cire rouge à la flamme et scellait l'enveloppe où ses doigts avaient glissé le papier signé de son nom.

Sur cette cire encore chaude, il appliquait un cachet d'argent appendu à la chaîne de sa montre et présentant alors l'enveloppe cachetée à Rambert stupéfait, le sang glacé et les tempes serrées :  
— Ce cachet, vous le reconnaîtrez bien. Je vais d'ailleurs vous le laisser,

à vous ! Faites sur cette cire la marque qu'il vous conviendra, avec vos dents ou vos ongles ! je remettrai l'enveloppe que voici, c'est-à-dire la facture qu'elle contient, à toute personne qui viendra de votre part et me remettra le cachet que voici.

Il avait ôté de l'anneau de sa chaîne le cachet qu'il venait d'appliquer sur la cire.

On ne le trouvera pas sur votre poitrine, dit-il en le glissant dans les vêtements de Rambert. Etudiez-le bien. Ce cachet porte ma devise : *Quid mihi!* en français : *Peu m'importe!* Rayez cette cire d'un coup d'ongle, vous dis-je, afin que vous puissiez bien décrire l'enveloppe que voici à celui ou à celle que vous m'enverrez. Vous n'êtes point tenu d'avoir confiance en moi, et je vous offre de prendre, vous le voyez, toutes les précautions imaginables.

Noël regardait avec des yeux de fou cet homme, qui froidement lui proposait le pacte que les légendes attribuaient au démon, dans les contes.

Allons ! Marquez toujours ce cachet d'un coup d'ongle, afin que vous puissiez dire comment il est et que ce soit bien ce pli-là, non un autre, que je remette à qui vous me désignerez !

La main de Noël touchait le papier, ce papier qui lui faisait peur comme s'il eût brûlé.

Brusquement, fébrilement, pre-

nant l'enveloppe entre ses doigts, son pouce s'enfonça dans la cire, qu'il fit craquer et dont il écarta l'inscription, le second mot *Mihi* étant emporté et tombant à terre :

— Vous voyez ce qui reste, dit Noël. *Quid!* *Quid!* *Quid!* est un peu entamé. Il y a une tache légère au coin gauche de l'enveloppe. Faites mieux. mettez votre nom au coin de ce papier.

Et Rambert obéissait machinalement. Noël fit disparaître dans sa poche l'étui et l'enveloppe, et dit :

— Maintenant, la destinée de votre fils est entre vos mains !

— Monsieur, demanda Rambert froidement (une sueur glacée lui coulait du front sur les joues), combien... combien de temps me donnez-vous pour réfléchir ?

— Deux jours, répondit Noël.

— Si je vous envoie... quelqu'un vous demander ce papier-là, le lui remettrez-vous ?

— Oui.

— Avec le nom de l'enfant écrit là ?

— Jacques Rambert. Et qui m'enverrez-vous ?

— Un honnête homme qui me méprisera comme les autres si... je... le docteur Pascal Arthez, enfin...

— Ah ! M. Arthez ? Je connais, fit Noël avec un sourire.

— Alors, répliqua Rambert d'un ton farouche, c'est bien, allez-vous-

en, et laissez-moi... laissez-moi... Tout ce que nous disons là ou rien c'est la même chose !... Allez-vous-en !... Je vais appeler le gardien et tout lui dire... Allez-vous-en ! allez-vous-en !...  
— A bientôt, dit Noël.

En sortant de la prison, Daniel songeait, ironique :  
— Toi, je te défie bien maintenant de me dénoncer !

II  
UN PÈRE

Noël Rambert était demeuré écrasé. Rambert sentait bien qu'il ne s'appartenait plus, qu'il n'était plus comme autrefois, maître de sa pensée, de sa force, de la direction de ses idées. La prison agissait, la pompe aspirante de la cellule attirait la moëlle cérébrale. La tête de cet homme jeune et fort encore naguère se balançait sur ses épaules comme une tête affaiblie de pauvre vieux. Cette conversation avec Noël, ce coup de foudre, cette révélation, cette proposition, cet impossible qui se dressait tout à coup devant lui, tout cela terrifiait Rambert. Il ne savait que résoudre. Comment n'avait-il pas bondi sur ce misérable, s'accrochant à lui, appelant le guchetier et lui disant : Arrêtez-le ! Comment, tout à coup, cette pensée de deux cent mille francs à léguer à Jacques avait-elle arrêté net la colère du pauvre homme ? L'autre avait parlé d'assurance. C'est vrai, lui aussi, Rambert avait songé plus d'une fois à s'assurer pour son

fil. Mais ça coûte cher. Et voilà que le moyen se présentait de rendre Jacques heureux, riche... Était-ce possible ? Oui, mais quelle épouvante ! Dire : *J'ai tué!* c'était se jeter à la honte ; nier, c'était continuer une lutte folle ; dénoncer (Noël l'avait dit), c'était aggraver toutes choses. C'est vrai, quelle preuve avait-il ? Quelle preuve ? Ah ! s'il parlait, la justice trouverait bien, sans doute. Mais fallait-il parler ?... Peut-être l'autre, ce tentateur, ce meurtrier, ce misérable avait-il raison. Peut-être pour Rambert malade, à demi mourant, le meilleur parti était-il de se suicider, cette solution affreuse et stérile. Le petit serait riche (A suivre)

**A VENDRE**  
Un grand fourneau-cuisinière, en bon état, provenant de l'industrie de gare de Cahors, aujourd'hui fermée.

Une face et deux tours.  
Longueur 2 m. 20 et 2 m. 70 avec le charbonnier atenant. Largeur 0 m. 80.  
S'adresser à M. René Billières, 69, boulevard Gambetta, à Cahors.

**INDUSTRIELS COMMERÇANTS !**  
Si vous avez à vendre ou à acheter du matériel, des terrains, bâtiments pour Usines, Machines Agricoles, Autos de toutes sortes etc... Faites insérer vos offres et demandes dans :  
**INDEX ELECTRO-MECANIQUE INDUSTRIEL et COMMERCIAL.**  
Ecrire en joignant timbre pour réponse à Robert ROULOT, Rue Chevallier 106, Levallois-Perret (Seine).